

## SOMMAIRE

### **Economie** 2

- En route pour Copenhague: le prochain accord sur le Climat plus social que celui de Kyoto!
- Le mouvement syndical international anticipe la suite à réserver à la lutte contre la crise

### **Entreprises** 3

- Politique de surveillance préventive de la santé des travailleurs intérimaires : sur de nouvelles voies?
- Les interlocuteurs sociaux s'opposent à un nivelingement par le bas des comptes annuels

### **Politique sociale** 4

- Les mesures de crise complémentaires passées au crible

### **Ombuds social** 5

- De la grève et des droits de l'homme

### **Echo régions** 5-7

- Défendre le droit de grève, combattre pour nos droits!
- Plan pour la maîtrise durable de l'énergie: un solide défi pour 2020
- Le budget flamand dans le rouge

### **Europe & International** 8

- Combattre la crise
- Crises financière et climatique dans les pays du Sud: de belles déclarations UE... insuffisantes!

## Investir dans l'avenir

Avec la rigueur scientifique qui le caractérise, le Bureau du Plan confirme et complète le tableau dressé ces derniers mois par différentes institutions internationales. La situation est grave. A politique inchangée, le chômage devrait croître de près de 200.000 personnes entre 2009 et 2011 et la dette publique repasserait en 2011 au-delà du seuil symbolique des 100% du PIB. Et ce n'est pas l'absence de transparence du monde bancaire et financier qui laisse entrevoir la fin du tunnel.

Bien que les constats soient alarmants, il convient néanmoins de ne pas tirer de conclusions hâtives sur les remèdes à apporter. Certaines voix jugent pourtant indispensable, et, ce, dès le lendemain des élections du 7 juin, de s'attaquer au déficit public par une diminution drastique des dépenses sociales et de l'emploi public. Le baromètre social que la FGTB vient de publier en partenariat avec le DULBEA montre pourtant une augmentation des inégalités et une diminution du caractère redistributif des impôts.

S'il convient d'être plus qu'attentif au retour de l'effet boule de neige de la dette publique en Belgique -dont le passé nous a montré que la première victime a été le monde du travail-, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Le calendrier des mesures à prendre est au moins aussi important que les mesures elles-mêmes. Ainsi, une volonté trop précoce d'assainissement des finances publiques risquerait d'approfondir la récession actuelle et tuerait dans l'œuf toute velléité de reprise de l'activité économique. En outre, penser que nous pourrons sortir de la crise en diminuant les dépenses publiques est une erreur.

Désormais, les tabous doivent être levés en vue d'augmenter les recettes fiscales d'une façon efficace et socialement plus juste. Le récent rapport de la Commission parlementaire sur la fraude fiscale et le rapport du Conseil Supérieur des Finances de 2007 tracent d'ailleurs des pistes intéressantes sur les revenus financiers. Il est en tout cas urgent d'œuvrer à une harmonisation fiscale au niveau européen pour éviter la concurrence fiscale entre les pays. De même, il faut soulever la question fondamentale du retour que le contribuable belge est en droit d'attendre des opérations de sauvetage pour Fortis, Dexia et KBC. Force est de constater que ces plans ne donnent toujours pas de garanties suffisantes aux pouvoirs publics et ne permettent pas de savoir si l'utilisation de l'argent injecté joue en faveur de l'intérêt général ou de celui des grands actionnaires.

La question fondamentale qui se pose est celle du renforcement de la compétitivité structurelle de l'économie belge. Ceux qui ont réduit le débat sur la compétitivité aux seuls coûts salariaux sans voir les faiblesses de la structure économique et financière de notre pays devraient cesser de vouloir imposer les mêmes recettes pour sortir de la crise. La solution pour en sortir durablement passe, d'une part, par l'investissement dans la formation, l'innovation, les énergies renouvelables, la R&D et, d'autre part, par un plan coordonné de relance européen. A cet égard, une revendication syndicale coordonnée en vue d'une hausse responsable des salaires -y compris en Allemagne- constituerait un élément essentiel en vue d'une reprise européenne.

## Intérêts notionnels: trop généreux!

*Une nouvelle étude démontre que la mesure de la déduction des intérêts notionnels est trop généreuse et qu'elle pèse trop sur le budget de l'Etat fédéral. Elle rejoint en ce sens l'analyse de la FGTB.*

*L'objectif des intérêts notionnels annoncé par le ministre des finances était de remédier à une discrimination entre le financement de l'entreprise par le capital à risque et le financement par le biais d'emprunts. Dans le dossier du CRISP n°2018, Christian VALENDUC, Conseiller général des Finances au Service d'études du SPF des Finances et maître de conférences à l'UCL et à la FUCAM, arrive à la conclusion qu'"il n'est pas déraisonnable de considérer que le discours sur la suppression de la discrimination à l'encontre du capital à risque est l'habillage, et la réponse au démantèlement du régime fiscal des centres de coordination la vraie raison". Le principal objectif annoncé des intérêts notionnels "peuvent être acquis en limitant la réforme aux nouveaux fonds propres" des entreprises. "Si le gouvernement avait procédé ainsi, cela aurait réduit considérablement le coût budgétaire de la réforme". Malheureusement, le Gouvernement belge ne pouvant plus prolonger le régime des centres de coordination a choisi de continuer dans la voie de la concurrence fiscale au sein de l'UE en créant les intérêts notionnels. Et ce, quel qu'en soit le prix !*

## En route pour Copenhague: le prochain accord sur le Climat plus social que celui de Kyoto!

Petit rappel, le Protocole de Kyoto vient à échéance en 2012! Il était entré en vigueur en février 2005 et a été ratifié par 172 pays (à l'exception notable des États-Unis). Il vise à lutter contre le changement climatique.

Les négociations en vue d'un nouveau protocole ont débuté et rendez vous a été donné à Copenhague en décembre 2009 pour arriver à un accord. D'ici là, 4 sessions de négociations auront lieu.

Le prochain accord sur le Climat sera définitivement plus social que celui de Kyoto. Et ce pour 2 raisons.

1. Tout d'abord, la Confédération Internationale des Syndicats (CSI) a été reconnue par les Nations Unies comme «Observateur officiel», lui assurant une représentation durant les négociations et lui permettant des contributions orales durant les sessions plénaires et par écrit auprès du Secrétariat des Nations Unies.
2. Une première session de négociation s'est tenue à Bonn en avril 2009. Dans les conclusions de cette session et surtout dans le projet de texte de

négociation, le concept, chèrement défendu par la CSI, de 'Just Transition' a été intégré! Ce concept vise à mettre en place une transition qui assure: un partage équitable des responsabilités; des consultations; des perspectives vers des emplois verts; des programmes de formations; des mesures de protections sociales...

En début de ce mois de juin, une nouvelle session de négociation débute à nouveau à Bonn. La CSI et la FGTB y seront bien entendu présentes avec l'objectif à la fois de pérenniser ce concept de 'Just Transition' et également de le traduire en actions concrètes!

La lutte contre le changement climatique n'est donc pas qu'un combat environnemental. C'est aussi un enjeu social essentiel!

Les Nations Unies, ainsi que de nombreux états l'ont bien compris. La CSI, avec le soutien de la FGTB, continue et continuera à renforcer ce pilier du développement durable.

**sebastien.storme@fgtb.be  
(02 506 83 81)**

## Le mouvement syndical international anticipe la suite à réservé à la lutte contre la crise

Après le sommet du G20 (les 20 principales économies du monde) au mois d'avril, une série de nouvelles rencontres au sommet sur la crise sont programmées dans les mois à venir.

Au mois de juin, il y a aura la conférence de l'Organisation Internationale du Travail, la conférence des Nations Unies et la conférence ministérielle de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), qui sera suivie en juillet par le sommet du G8 (les 8 grands pays industriels) et en septembre par le sommet suivant du G20. Il est crucial que le mouvement syndical international anticipe chaque étape de ce processus en communiquant une série d'importants messages unanimes aux dirigeants des gouvernements dans le monde.

Pour préparer ces messages, le TUAC, l'organe syndical consultatif auprès de l'OCDE dont la FGTB est membre, a convoqué au mois de mai le groupe de travail sur la politique économique. Le message principal est qu'il ne peut y avoir de retour à l'ancienne politique une

fois que l'économie se redresse. Nous avons besoin d'un nouveau modèle de croissance économique qui soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement durable.

Un instrument susceptible de lancer le débat à ce sujet sera la charte pour une activité économique durable qui est actuellement élaborée par l'OIT, l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, les gouvernements allemand et italien. Le mouvement syndical international fera des propositions en la matière. De plus, il demande la création d'un groupe de travail du G20 sur les conséquences de la crise pour l'emploi. La réunion du groupe de travail a aussi été l'occasion de nouer un dialogue avec le secrétaire général du Financial Stability Board, un organe peu transparent qui s'est vu attribuer un rôle important au niveau de l'adaptation de la régulation financière en vue d'éviter de nouvelles crises à l'avenir. De cette manière, nous avons revendiqué une place à la table de négociation.

**jo.vervecken@fgtb.be (02 506 82 78)**

## Politique de surveillance préventive de la santé des travailleurs intérimaires: sur de nouvelles voies?

**L**e Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail émettra le 19 juin un avis en cette matière. Il s'agit d'une version adaptée d'un projet d'AR sur lequel le Conseil supérieur avait déjà émis un avis le 15 septembre 2006. Ces adaptations ont été apportées à la suite de l'avis de la commission paritaire du travail intérimaire du 6 novembre 2008. Une solution définitive semble donc être en vue.

### Les principales modifications

Les principales modifications concernent l'organisation de la surveillance de la santé et son financement. Dans le système actuel, l'évaluation préalable de la santé incombe à l'agence intérimaire qui fait appel à cet effet à un service externe pour la prévention et la protection au travail. Le tarif demandé est égal au tiers du tarif appliqué au personnel fixe. Dans le cadre du nouveau régime, le tarif peut être librement négocié, mais dans le cadre d'un contrat. Une agence intérimaire peut également s'affilier à plusieurs services externes à condition de faire appel au même service par bureau local de l'agence.

### Evaluation

Les mesures proposées visent à

augmenter le nombre d'examen médicaux des travailleurs intérimaires. Comme une agence intérimaire peut s'affilier à plusieurs services externes, elle peut s'affilier par région au service possédant le plus grand nombre de bureaux régionaux. Cette possibilité devrait permettre l'examen du travailleur intérimaire par le médecin du travail avant qu'il ne commence à travailler. Et comme les agences intérimaires peuvent s'affilier à plusieurs services externes, il leur est possible de faire un choix sur la base du meilleur service offert aux agences et aux intérimaires.

### Avis favorable

Même si nous sommes par principe opposés à un tarif préférentiel pour la surveillance de la santé des travailleurs intérimaires, le projet d'AR constitue un pas dans la bonne direction qui permettra aux interlocuteurs sociaux du secteur d'évoluer, à terme, vers une égalité de traitement des travailleurs intérimaires dans ce domaine.

C'est pourquoi, la FGTB a émis en concertation avec les représentants des employeurs du secteur un avis favorable au sujet du projet d'arrêté royal.

*francois.philips@fgtb.be (02 506 82 60)*

## Les interlocuteurs sociaux s'opposent à un nivellement par le bas des comptes annuels

**L**es interlocuteurs sociaux ne veulent pas de la piste de la simplification par le bas que la Commission européenne avance dans sa consultation publique dont nous vous avons entretenu en avril.

Dans son avis unanime du 20 mai 2009, le Conseil central de l'économie s'oppose en effet, à la suppression de l'acquis communautaire. Il plaide notamment pour le maintien d'une harmonisation européenne et des formats de présentation des comptes garants d'uniformité et de la comparabilité. Il insiste pour que soient préservées les informations belges existantes nécessaires à l'évaluation de la situation financière d'une entreprise, en tenant compte des besoins de tous

les utilisateurs. Tout projet de réforme doit tenir compte également des intérêts des travailleurs: la qualité de l'information économiques et financières données aux travailleurs ne peut pas être compromise.

Il rejette fermement une information financière limitée à 12 chiffres de base et l'assimilation des entreprises entre 50 et 250 travailleurs avec les petites de moins de 50 travailleurs. Ce qui remettrait en cause l'accès à une grande partie de l'information économique et financière et notre modèle de concertation sociale.

La FGTB sera particulièrement vigilante à l'évolution de ce dossier sous la nouvelle Commission européenne.

*jean-luc.struyf@fgtb.be (02 506 82 65)*

### Addendum au Guide pratique pour le comité pour la prévention et la protection au travail

Cette publication constitue un addendum au Guide pratique pour le comité pour la prévention et la protection au travail, édité par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, qui donne un aperçu descriptif systématique de la création, de la composition, des compétences, du fonctionnement et du règlement d'ordre intérieur du Comité pour la prévention et la protection au travail.

Cet addendum porte sur les nouvelles compétences octroyées à certains comités, suite à la transposition en droit belge de la directive européenne relative à l'information et la consultation des travailleurs. Ces compétences concernent des missions d'information et de consultation sur les aspects économiques et financiers de la vie de l'entreprise, sur la situation de l'emploi dans l'entreprise ainsi que sur les décisions susceptibles d'entraîner des modifications importantes dans l'organisation du travail et les contrats de travail.

Cet addendum donne une définition précise de ces compétences et des conditions dans lesquelles elles sont confiées aux CPPT.

L'addendum se présente comme un chapitre supplémentaire du guide déjà existant, et y sera d'ailleurs intégré lors de sa prochaine édition.

Cette brochure peut être commandée ou téléchargée via le site [www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be) (module 'publications').

## **Relèvement du supplément d'âge annuel**

*Le Conseil des ministres de fin mai a décidé d'augmenter les allocations familiales des étudiants et ce, par le biais du supplément d'âge annuel. À partir de cette année, les jeunes âgés de 18 à 25 ans ont droit à 50 euros au lieu de 25 euros.*

*A partir de cette année, les plus petits bénéficient également d'une allocation de rentrée scolaire de 25 euros. Les enfants âgés de 6 à 11 ans recevront en plus des allocations familiales du mois d'août un montant de 53,06 euros et les enfants âgés de 12 à 17 ans un montant de 74,29 euros.*

...

## **Adaptations au bien-être au 1er juin 2009**

*Les pensions des travailleurs salariés ont récemment été relevées. En exécution de l'avis relatif à l'adaptation des allocations sociales au bien-être, les pensions minimums ont été relevées de 3%. Les pensions ayant pris cours il y a plus de 15 ans ont été majorées de 2%. Et toutes les autres pensions ont été relevées de 1,5%. Ces améliorations avaient été décidées dans le cadre des négociations sur l'adaptation des allocations au bien-être. En ce qui concerne les pensions, le gouvernement a renforcé les mesures et avancé leur entrée en vigueur.*

*Pour éviter que ce qui est donné par une main ne soit repris de l'autre, nous avons veillé à adapter les plafonds de revenu. Ainsi, le plafond de revenu prévu dans le cadre du statut OMNIO a également été majoré de 1,8% le 1er juin dernier. Une nouvelle augmentation de 1,2% est prévue pour le 1er janvier 2010.*

## **Les mesures de crise complémentaires passées au crible**

### **De quoi s'agit-il?**

Les trois mesures de crise complémentaires qui visent à permettre une réduction du volume de travail des employés (les deux premières mesures s'appliquent également aux ouvriers), sont les suivantes:

- une réduction collective de la durée de travail (RDT);
- un crédit-temps de crise sur base individuelle;
- un régime collectif autorisant une suspension temporaire du contrat de travail (= chômage temporaire) des employés.

Ces mesures :

- ne touchent pas à la loi relative aux contrats de travail;
- attribuent un rôle aux secteurs dans le but de protéger par Convention Collective de Travail (CCT) le revenu des employés;
- sont limitées dans le temps.

Ces mesures entrent en vigueur le jour de leur publication au Moniteur et courront jusqu'au 31 décembre 2009; elles peuvent être prorogées par AR jusqu'au 30 juin 2010.

Le principal point positif de ces mesures est qu'en cas de suspension des prestations de travail (= chômage temporaire pour employés), il faudra discuter du complément à payer qui devra au moins être égal au complément payé aux ouvriers mis en chômage temporaire.

Un financement partiel de la part des employeurs est prévu par le biais du Fonds de fermeture d'entreprises (comme pour les ouvriers).

### **Amélioration du statut ouvrier : pas de progrès**

La prorogation des mesures de crise du 1er janvier au 30 juin 2010, après avis du Conseil National du Travail (CNT), est subordonnée aux circonstances économiques (selon la loi) et aux progrès réalisés dans le débat sur le statut ouvrier/employé (ce passage n'est pas repris dans la loi proprement dite mais dans l'exposé des motifs).

La possibilité d'utiliser ce passage comme un levier pour obtenir également une réduction collective de la durée de travail dépendra des rapports de force. Le projet de loi prévoit que les CCT ou plans d'entreprise doivent comprendre des

mesures visant le maintien maximal de l'emploi, sans autre précision. L'utilisation concrète de ce levier dépendra donc du positionnement commun de toutes les organisations syndicales et de la manière dont elles pourront peser sur la commission spéciale à qui appartiendra la décision définitive. En effet, cette commission est composée de 5 représentants syndicaux et patronaux et de 3 représentants du gouvernement. Elle ne décidera en fin de compte pas seulement des plans des entreprises sans délégation syndicale, mais aussi des plans déposés par les entreprises avec délégation syndicale mais qui n'ont pas réussi à conclure de CCT.

En effet, il ressort d'un examen plus approfondi que :

- Les réductions de cotisation prévues dans le cadre du nouveau système de réduction collective de la durée de travail de 20 ou 25% ne permettent absolument pas de couvrir la perte de revenu. Pour cela, la RDT avancée est trop drastique.
- Dans le cas de la formule du crédit-temps, les travailleurs perdront également 150 à 600 euros par mois (selon le niveau de leur rémunération) si l'employeur ne paie pas de complément.
- Le système de la "suspension de l'exécution du contrat de travail" prévoit de loin la compensation la plus importante.
- Le seul système pouvant rivaliser avec ce dernier est le régime existant de la réduction collective de la durée du travail (400 euros à partir d'une RDT d'une heure, 1.000 euros si la RDT est combinée avec l'introduction de la semaine de quatre jours). Il permet une compensation intégrale de la perte de revenu en cas d'une RDT d'une heure ou en cas d'une RDT de 2 ou de 3 heures lorsqu'elle est combinée avec l'introduction de la semaine de quatre jours. A cette fin, il faut toujours une CCT pour une durée indéterminée mais le comité de direction de l'ONSS a décidé de ne pas récupérer les réductions de cotisation accordées en cas de dénonciation de la CCT.

Malheureusement, nous n'avons pas réussi à nous mettre de finaliser la discussion avec le patronat, son intransigeance n'ayant pas permis d'arriver à un compromis défendable.

**jef.maes@fgtb.be (02 506 82 51)**

## De la grève et des droits de l'homme

L'arrêt ENERJ1<sup>(1)</sup> de la Cour Européenne des Droits de l'Homme précise, entre autres, la portée de l'article 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (libertés de réunion pacifique, d'association, y compris le droit de fonder des syndicats et de s'y affilier pour la défense de ses intérêts): «(...) ce qu'exige la Convention, c'est que la législation permette aux syndicats, selon les modalités non contraires à l'article 11, de lutter pour la défense des intérêts de leurs membres (Schmidt et Dahlström c. Suède, 6 février 1976, §§ 34 et 36, série A no 21; Syndicat national de la police belge c. Belgique, 27 octobre 1975, § 39, série A no 19; Syndicat suédois des conducteurs de locomotives c. Suède, 6 février 1976, § 40, série A no 20). La grève, qui permet à un syndicat de faire entendre sa voix, constitue un aspect important pour les membres d'un syndicat

dans la protection de leurs intérêts (Schmidt et Dahlström, précité, § 36). La Cour note également que le droit de grève est reconnu par les organes de contrôle de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) comme le corollaire indissociable du droit d'association syndicale protégé par la Convention C87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (pour la prise en compte par la Cour des éléments de droit international autres que la Convention, voir Demir et Baykara, précité).

Elle rappelle que la Charte sociale européenne reconnaît aussi le droit de grève comme un moyen d'assurer l'exercice **effectif du droit de négociation collective**.

<sup>(1)</sup> Enerji Yapi-Yol Sen c/ Turquie (req. n° 68959/01), 21 avril 2009»

**valerie.jadoul@fgtb.be (02 506 82 70)**

### Master après master en droit social à la VUB

La faculté de droit de la VUB organise à nouveau un "master après master" en droit social l'année académique suivante. Ce "Master après master" peut être suivi en une année ou sur deux années académiques.

Tous les cours obligatoires et la plupart des cours à option sont donnés dans le cadre de cours du soir (17-20h).

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de mme N. VERNIMMEN, Vrije Universiteit Brussel, Vakgroep Sociaal Recht, Pleinlaan 2, 1050 Brussel (tel. 02 629 25 64 - fax 02 629 36 33 - e-mail nvernimm@vub.ac.be) ou de mme Elisabeth Alofs (02 629 13 84 - e-mail ealofs@vub.ac.be) via le site internet du département de droit social (<http://www.vub.ac.be/SORE>).

## ECHO REGIONS

### Défendre le droit de grève, combattre pour nos droits!

Face à la multiplication des ordonnances en référé qui portent atteinte à l'exercice du droit de grève, la FGTB de Bruxelles a opté pour une réplique sur différents plans:

- une participation active au point de contact fédéral «Libertés syndicales», afin de permettre une réaction rapide en cas de violation du droit de grève ou de la loi de 1981;



- l'organisation d'un *Conseil syndical* sur ce thème, dans le cadre des festivités du 1er mai 2009;
- la publication d'un *Cahier du militant*, véritable guide pratique pour défendre les libertés syndicales.

Ce Cahier n° 6 «Défendre le droit de grève» est composé de trois parties:

1. une définition de la grève et un récapitulatif utile des acquis historiques des travailleurs: le 'délit de grève', la

dépénalisation, la naissance des commissions paritaires, le rôle du juge, la ratification de la Charte sociale européenne.

2. 10 questions-réponses auxquelles pourront se référer utilement les permanents et les délégués.
3. Les procédures en référé: une synthèse de la problématique posée par les procédures en référé, y compris sur requête unilatérale; la stratégie de la FGTB (accord de 2002 entre syndicats et employeurs; recours en tierce opposition; point de contact «Libertés syndicales»). Et enfin, en pratique, «comment réagir au piquet de grève?» (modalités pratiques, actions diverses, visites d'huissiers de justice).

Ce cahier contient de nombreuses pistes de réponse pour les travailleurs. Puis-  
t-il leur apporter un appui utile au cours de leurs luttes.

**rachel.carton@fgtb.be (02 552 03 58)**

### Hors-série de la revue Politique de la FGTB de Bruxelles 'Education, formation: un défi syndical'

Cette nouvelle publication rend compte des forums 2007 et 2008 sur les enjeux syndicaux des réformes européennes en matière d'éducation et de formation.

- 1 La formation tout au long de la vie
- 2 Pratique syndicale: le secteur du nettoyage
- 3 Quel projet syndical pour l'école?

Revue Politique, HS 11 mai 2009, téléchargeable sur [www.fgtbbruxelles.be](http://www.fgtbbruxelles.be) ou sur simple demande à veronique.bel@fgtb.be

## **Le capitalisme nuit gravement à la santé.**

### **Que faire ?**

*Depuis septembre 2008, plus de 20.000 licenciements ont été enregistrés, le nombre de journées de chômage temporaire a augmenté de 150% et le Conseil supérieur de l'emploi annonce près de 60.000 pertes d'emplois cette année, auxquelles il faut ajouter les 40.000 nouveaux demandeurs d'emploi. Certains politiques annoncent déjà un plan d'austérité mais la résistance des travailleurs est palpable.*

**«Nous ne paierons pas leur crise!», c'est le message clamé par 350.000 travailleurs à la mi-mai dans toute l'Europe. Il nous faut repenser un système économique mortifère tant sur le plan social qu'écologique. Des pistes existent. Commençons par les prendre au sérieux et donnons-nous les moyens de sortir de l'impasse, celle de la pensée unique.**

*Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne, sera l'invité de l'émission Regards FGTB pour faire le point sur la campagne et proposer des alternatives.*

### **Dates de passage:**

*Rediffusion (extrait – 10 minutes) : Vendredi 19 juin 2009 après JT dernière (vers 23h45) – RTBF La Une*

*Le dvd est disponible au prix de 10€/pièce auprès de daniel.wojtalik@cepag.be (02 506 83 96) - L'émission est visible sur [www.fgtb-wallonne.be](http://www.fgtb-wallonne.be) & [www.contre-attaque.be](http://www.contre-attaque.be)*

## **Plan pour la maîtrise durable de l'énergie: un solide défi pour 2020**

**S**elon le paquet énergie-climat de l'Union Européenne, la Belgique devrait en 2020 avoir atteint 13% d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie. Elle devrait aussi réduire de 15% les émissions de gaz à effet de serre des secteurs non soumis au système d'échange de droits d'émission (transports, construction, agriculture, petites installations industrielles, traitement des déchets).

Pour la Région wallonne, ces objectifs seront un défi important à remplir car la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie était de 5,1% en 2007.

Dans cette perspective, vient d'être présenté un projet d'actualisation du Plan pour la maîtrise durable de l'énergie, document de près de 300 pages élaboré par un consortium de bureaux d'études. Il vient théoriquement actualiser un premier plan présenté en 2003 dont l'échéance est 2010. En effet, publié en fin de législature, il ne pourra être concrétisé par le gouvernement actuel, qui en a « pris acte ». 224 actions sont proposées pour les secteurs résidentiel, tertiaire industriel, du transport... mais sans hiérarchie ni évaluation de leur impact financier et/ou social. En filigrane, on devine également qu'un effort substantiel pourrait être demandé aux citoyens. Ainsi, toutes les nouvelles constructions devront être passives ou équivalents en termes d'énergie au plus tard en 2020 (renforcement des normes sur la performance énergétique des bâtiments) ou encore on envisage d'imposer la chaudière à condensation à l'horizon 2020. En termes de mobilité, on adaptera la fiscalité pour prendre en compte les coûts externes des émissions et les contrôles de vitesse seront renforcés.

Pour les industries, il est principalement proposé de reconduire et d'étendre les accords de branche alors que l'évaluation coût-efficacité de cet outil, réclamée par les organisations syndicales, n'a toujours pas été réalisée.

Le document est cependant intéressant car il donne une mesure de l'effort à fournir, notamment en matière de développement des énergies renouvelables. Ainsi la production éolienne, qui représentait 200 GWh en 2007 (environ 80 mâts) devrait être multipliée par 10. La production solaire thermique devrait être multipliée par 18 (installation de 350 m<sup>2</sup>/1.000 hab.), comme celle des pompes à chaleur. Le potentiel du solaire photovoltaïque est très important (il pourrait couvrir 1/3 de la consommation d'électricité de la Région) mais est irréalisable actuellement pour des questions techniques et économiques. Le projet de plan prévoit cependant de multiplier la puissance installée par 416, soit l'équivalent de l'aménagement d'une centaine d'installations de panneaux photovoltaïques par semaine d'ici 2020. En ce qui concerne les biocarburants, pour atteindre l'objectif européen de 10% dans la consommation des transports routiers en 2020 en exploitant uniquement des ressources locales, il faudrait y consacrer 42% des terres arables de la Région. Le projet de plan propose de limiter à 10% la part des terres agricoles qui pourra être dédiée à la production de biocarburants. Enfin, on apprend que malgré ces développements, la production régionale d'électricité renouvelable ne pourra contribuer qu'à un peu plus de la moitié de l'objectif des 13%, le solde devant être importé (notamment la production de l'éolien en mer du Nord).

***dominique.defrise@cepag.be  
(081 26 51 61)***

## Le budget flamand dans le rouge

**Pour la première fois, le budget flamand est en déficit. Opérer aveuglément des coupes sombres dans les dépenses n'est cependant pas une solution, estime la FGTB flamande.**

### Contexte

Le prochain gouvernement flamand devra entamer ses travaux sous une moins bonne étoile que le précédent.

L'an dernier, le budget flamand était encore clôturé sans dettes. Mais l'actuelle crise économique et financière (qui a rendu nécessaire l'injection de 3,5 milliards d'euros dans KBC) pourrait bien faire déraper ce budget si aucune initiative n'est prise. Dans le pire des cas, le budget flamand pourrait même afficher une dette de plus de 11 milliards d'euros en 2014.

Les partenaires sociaux se penchent actuellement sur l'avis qu'ils donneront à ce sujet en juillet au gouvernement flamand.

Des choix devront être faits car une dette que l'on traîne pendant des années rend toute politique difficile, voire impossible. 2009 et 2010 seront – espérons-le – les années les plus lourdes de la crise. La plupart des experts s'attendent à une reprise économique (y compris en Flandre) dès 2011.

La position de la FGTB flamande dans cette matière est claire : des réductions de charge linéaires sont exclues. Par ailleurs, le rythme auquel on essaie de réduire le déficit ne peut grever les générations futures et doit rester réaliste pour la génération actuelle aussi. Il faut en outre porter davantage d'attention aux plus faibles dans notre société, surtout en ces temps de crise.

### Ce que nous voulons

Dans le contexte actuel, la FGTB flamande estime qu'un faible déficit structurel au budget est acceptable et même **inévitable**.

Le déficit est d'ailleurs partiellement dû à la politique de relance nécessaire pour adoucir les conséquences de la crise et ce, en grande partie à l'avantage des entreprises.

Selon le FMI, les pays qui ont la marge de manœuvre budgétaire doivent prendre des mesures supplémentaires en 2010 aussi pour stimuler l'économie si nécessaire.

Comme ces mesures mènent inévitablement à un important déficit budgétaire,

le FMI conseille aux gouvernements de tenir compte des circonstances locales. N'étant pas endettée, la Flandre devrait pouvoir faire face à un déficit **temporaire** pour donner une bouffée d'oxygène à l'économie.

Pour réaliser progressivement des excédents, il n'est pas acceptable, pour nous, que l'on opère des coupes sombres dans les dépenses primaires.

Nous voulons :

- Engager le débat sur de **nouvelles recettes** (avec par exemple une taxe kilométrique pour les poids lourds, la responsabilisation des entreprises via une plus grande contribution à l'infrastructure portuaire, ...);
- **Une plus grande sélectivité** par rapport aux **réductions fiscales**, dont la mesure coûteuse du 'jobkorting'. Si de nouvelles réduction d'impôts sont octroyées, les revenus les plus bas et les revenus de remplacement doivent être les premiers concernés;
- Au niveau des **investissements**, travailler de façon sélective à des projets durables, écologiques et d'économie sociale et que des choix raisonnables soient faits pour garantir et renforcer la santé de l'économie flamande ;
- Mener de toute urgence une **évaluation** permettant de déterminer quelles **formes de collaboration privé-public** sont prioritaires. En aucun cas, le contribuable flamand ne doit faire les frais de telles constructions si elles tournent mal et ne tiennent pas leurs promesses.

A en croire les projections des instances économiques, nous connaîtrons encore une profonde récession en 2010 avant d'entrevoir les premiers signes d'une amélioration.

Neutraliser le déficit budgétaire d'ici 2013-2014 comme les employeurs le proposent n'est pas faisable. Nous misons sur 2014, au plus tôt.

Nous acceptons un niveau de dette raisonnable (4,5 milliards EUR en 2014) pour ne pas 'bloquer' notre économie. Les efforts de réduction de la dette ne doivent être consentis qu'à partir de 2011. L'heure sera alors à l'évaluation qui pourra éventuellement mener à une réduction accélérée de la dette.

**mverhue@vlaams.abvv.be  
(02 506 82 24)**

### Let's make money

*Les banques, que font-elles de l'argent que nous leur confions?*

*Le cinéaste Erwin WAGENHOFER nous révèle les conséquences économiques, sociales et écologiques de l'économie néolibérale dominante: pauvreté, paradis fiscaux, investissements fictifs, guerres,...*

*Le film Let's make money suit notre argent à la trace dans le système financier mondial. En effet, toute personne ayant un compte bancaire participe sans le savoir au système financier mondial dont nous ignorons les mécanismes et dont l'ampleur reste un mystère pour nous.*

*Let's Make Money est un documentaire implacable prévoyant une crise inévitable.*

### Avant-première avec débat

*mardi 23 juin 2009 à 19 h 30 au cinéma Sphinx à Gent.  
Organisé en collaboration avec Financieel Actie Netwerk (ABVV, ACV, Netwerk Vlaanderen, ATTAC, 11.11.11), Klara et MO\* Magazine.*

### Orateurs:

*Mathias BIENSTMAN (Netwerk Vlaanderen),  
Francine Mestrum (professeur RUG, membre ATTAC)*

### Tickets:

*7 euros  
6 euros avec carte de réduction  
A l'affiche à partir du 24 juin 2009  
Bruxelles : Vendôme  
Gand : Sphinx*

## Temps de travail

*Plusieurs sources ont confirmé que la Commission européenne entend lancer une nouvelle procédure de consultation sur la directive temps de travail. Le procédé ne peut que surprendre alors que la Commission a échoué dans son rôle d'intermédiaire dans la procédure de conciliation qui a eu lieu en avril dernier entre le Parlement et le Conseil, et que les députés européens, actuellement en campagne dans leurs pays d'origine et très actifs dans ce dossier, n'ont pas été consultés. Sans préjuger du contenu de ce que serait l'éventuelle proposition, on peut néanmoins s'interroger sur la légitimité politique d'une telle initiative de la part d'une Commission en fin de mandat.*

## Combattre la crise

**F**orte du succès de ces 4 manifestations de mai (14 mai à Madrid, 15 mai à Bruxelles et 16 mai à Berlin et Prague) qui ont rassemblé près de 350.000 manifestants, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) a discuté des suites à donner à son action. Cela s'est traduit par une déclaration dite «de Paris» (<http://www.etuc.org/a/6218>). La CES y plaide pour:

- des emplois plus nombreux et de meilleure qualité: investir dans un vaste plan européen de relance;
- des systèmes de protection sociale plus forts afin d'assurer plus de sécurité et d'éviter l'exclusion sociale;
- des droits renforcés pour les travailleurs et la fin de la domination des marchés à court terme;
- de meilleurs salaires: le renforcement des négociations collectives; la solidarité européenne face aux excès du capitalisme financier.

La FGTB a particulièrement œuvré à faire avancer:

- La nécessité d'une meilleure coordination salariale entre syndicats pour éviter un dumping salarial et pour relancer la discussion sur le salaire

minimum au sein de la CES;

- La nécessité de se focaliser sur une indispensable harmonisation fiscale pour redistribuer la pression fiscale et répondre aux nouveaux besoins budgétaires créés par la crise, les plans de relance économique et les plans de sauvetage des banques. La CES relance ses travaux sur la fiscalité et entend prochainement peser sur le débat européen avec l'élaboration de propositions concrètes auxquelles la FGTB contribue largement (renforcement directive épargne, base et taux minima de l'impôt des sociétés,...);
- Assurer un programme d'actions concret suite aux manifestations de mai et à cette déclaration. L'objectif étant de voir comment les Gouvernements nationaux ainsi que les nouveaux Parlement et Commission européens vont intégrer les demandes syndicales dans leurs décisions. Une première date est fixée pour une mobilisation: le 7 octobre prochain dans le cadre de la journée mondiale d'action de la CSI sur le travail décent.

*rafael.lamas@fgtb.be (02 506 82 73)*

## RELATIONS INTERNATIONALES

### Première Conférence mondiale des femmes de la CSI

*La CSI organisera sa première Conférence mondiale des femmes du 19 au 21 octobre 2009 à l'hôtel Bedford à Bruxelles. Quelque 400 syndicalistes femmes du monde entier travailleront en groupes de travail et discuteront en séance plénière autour du thème central: «le travail décent». Le but de la conférence est d'analyser les répercussions de la crise mondiale sur les travailleuses et de tenter d'apporter une réponse syndicale pour davantage d'égalité et de justice sociale et économique. Le nombre de participants FGTB est limité. Les inscriptions se font via les Interrégionales et les Centrales.*

*Pour plus d'informations, gitta.vanpeborgh@abvv.be ou giuseppina.desimone@fgtb.be*

### Crises financière et climatique dans les pays du Sud: de belles déclarations UE... insuffisantes!

**A**lors que la crise financière se mondialise et se double progressivement d'une sévère crise économique, les pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique), déjà victimes de crises alimentaires et sanitaires à répétition, se voient maintenant confrontés à la crise climatique. En témoigne la désertification croissante des terres et l'exode rural qui en découle.

Par ailleurs les pays en développement sont fortement frappés par la récession, alors que ce n'est pas de leur faute, notamment par la baisse de la demande mondiale (et des cours) de matières premières.

Réunis à Bruxelles le 29 mai dernier, le conseil des ministres UE-ACP a déclaré avoir adopté deux résolutions/déclarations, à propos de l'incidence sur ces pays de la crise financière d'une part, et climatique, d'autre part. L'UE s'engage à prendre sur elle une partie des efforts financiers des pays ACP dans le cadre du futur Accord de Copenhague sur le

climat (COP 15) et à libérer davantage de liquidités pour les échanges avec les pays en développement.

Ces belles déclarations sont totalement insuffisantes! Les questions posées par les crises financières, économiques et climatiques que traversent, avec nous, les pays du Sud méritent des réponses bien plus énergiques! C'est pourquoi la FGTB restera extrêmement vigilante sur la révision en cours des accords de Cotonou (coopération UE-ACP) et sur la dérive ultra-libérale des APE (accords de partenariats économiques). Quant aux négociations à venir en matière de climat, la FGTB y participera activement et n'hésitera pas à dénoncer de nouveaux accords qui iraient à nouveau dans le sens d'une marchandisation des «droits de polluer» sans réelles garanties en terme de développement durable pour tous.

*thierry.decoster@fgtb.be (02 506 88 55)*